38e ANNEE N° 84 — 5 Centimes — SAMEDI 23 JUILLET 1898

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

L'EXPÉDITION ANDRÉE

Il y a exactement un an et douze jours qu'Andrée est parti à la conquête du pôle nord. C'est, en effet, le 11 juillet 1897 que, monté dans son ballon le *Kornen* et accompagné de MM. Strindberg et Frankel, suédois comme lui, il quitta la terre du Spitzberg et se confia aux vents.

Quelque temps après son départ, on reçut par pigeon, une dépêche lancée par lui le 13 juillet, à midi et demie, disant qu'il avait dépassé la latitude 80°2, qu'il faisait bonne marche vers est 10° sud et que tout allait bien à bord.

Depuis cette époque, nul être humain n'a entendu parler du ballon. Toutes les prétendues nouvelles publiées à son sujet étaient des fausses nouvelles.

Une dépêche de Bergen fait connaître que, d'après un télégramme reçu du Spitzberg, un steamer aurait trouvé dans la baie de Sassen une bouteille contenant une carte sur laquelle on lit : » Andrée, 1898 », ce qui, dit la dépêche, tendrait à faire supposer qu'Andrée a traversé cette année. cette région du Spitzberg.

On est allé demandé à M. Lachambre, l'aéronaute ami d'Andrée qui a construit le ballon le *Hornen*, ce qu'il pensait de cette nouvelle et s'il possédait des informations personnelles susceptibles de donner quelque vraisemblance.

Mais M. Lachambre ne possède, au sujet d'Andrée, aucune information personnelle. Pas plus que les autres, il n'a reçu de nouvelle du téméraire explorateur. De plus, il doute que la bouteille trouvée, émane d'Andrée. Il serait bien extraordinaire que celui-ci se soit borné à écrire son nom sur une carte, alors qu'il savait que, depuis de longs mois, ses amis attendaient de ses nouvelles avec la plus fiévreuse impatience. Un pareil laconisme est inadmissible.

Cependant M. Lachambre a encore foi dans le succès de l'expédition, et il espère toujours voir Andrée et ses deux compagnons revenir sains et saufs. N'a-t-il pas dit qu'il ne serait pas extraordinaire qu'on ne le revît pas avant un an ou deux ? Il a emporté d'abondantes provisions pour le cas (qui s'est malheureusement présenté) où il serait obligé d'abandonner son aérostat en route et de continuer son exploration à pied; des armes et des munitions pour vivre de la chasse au phoque et à l'ours blanc si les provisions venaient à manquer; deux solides traînaux, auxquels lui et ses compagnons s'attelleront à tour de rôle; enfin, un bateau démontable en bois léger avec enveloppe de soie.

Dans ces conditions, il n'y a pas encore lieu de désespérer.

De plus, diverses expéditions sont parties en recherche il y a quelques mois ; un vapeur entre autres, a quitté Tromsœ, le 3 décembre, avec des provisions pour six mois. Presque toutes se sont dirigées vers la terre de François-Joseph, où l'on suppose que le vent a poussé l'aérostat. Or c'est seulement à cette époque-ci de l'année que cette terre comme toutes celles, d'ailleurs, qui entourent le pôle) peut être explorée. Elles se livrent, à l'heure actuelle, à leurs explorations, et il n'est pas surprenant qu'aucune d'entre elles ne soit encore revenue.

Avant de perdre tout espoir, attendons donc leur retour, qui nous fixera probablement sur le sort des trois hardis explorateurs.

C. R.

UN APPEL AU COUP D'ÉTAT

Voici le texte exact de l'appel au coup d'Etat que le P. Didon a adressé dimanche au généralissime de nos armées, à l'occasion de la distribution des prix de l'Ecole des Dominicains d'Arcueil.

Lisez et retenez. C'est un document qui se passe presque de commentaires.

Faut-il laisser au mauvais libre carrière ? Non, certes, lorsque la persuasion a échoué, lorsque l'amour a été impuissant, il faut s'armer de la force coercitive, brandir le glaive, terroriser, sévir, frapper ; il faut imposer la justice.

L'emploi de la force, en cette conjoncture, n'est pas seulement licite et légitime, il *est obligatoire*; et la force ainsi employée n'est plus une puissance brutale; elle devient énergie bienfaisante et sainte.

L'art suprême du gouvernement est de savoir l'heure exacte où la tolérance devient de la complicité. Malheur à ceux qui masquent leur faiblesse criminelle derrière une insuffisante légalité, à ceux qui laissent le glaive s'émousser, à ceux dont la bonté tourne en débonnaireté : le pays, livré à toutes les angoisses, les rejettera flétris, pour n'avoir pas su vouloir — *même au prix du sang* — le défendre et le sauver.

.....

Aussi, messieurs, la France conserve et soigne son armée comme un trésor sacré ; elle en a le culte, et sa colère serait terrible, ses représailles sanglantes contre les sacrilèges qui oseraient l'attaquer. Malgré l'intellectualisme qui fait profession de dédaigner la force, *malgré les excès d'une liberté folle qui s'impatiente et se révolte contre la force,* **malgré les prétentions du « civilisme », si j'ose employer ce mot barbare, qui veut se subordonner le militaire;** malgré le cosmopolitisme qui, méconnaissant les lois de l'humanité que la Providence et la nature même des choses a voulu grouper en nations distinctes; malgré tous les sophismes, les aberrations d'esprits mal équilibrés; malgré les sacrifices que toute armée nationale impose, la France veut son armée, elle la veut forte, invincible et met en elle ses plus chères, ses plus hautes espérances.

La question Espagnole

L'attention du monde diplomatique se porte, depuis quelques jours, sur un redoublement d'activité de la part de l'Angleterre, qui fait entendre à Madrid et à Washington des conseils de pacification.

Le langage tenu au Foreign-Office est plutôt de nature à confirmer cette impression. On y déclare volontiers, dans les conversations officieuses avec les ambassadeurs étrangers, que le moment est venu pour l'Espagne et pour l'Amérique de conclure la paix. Cependant, jusquà présent, aucune démarche formelle dans ce sens n'est signalée. On prête seulement au gouvernement espagnol l'intention d'entrer en communication avec le gouvernement américain pour l'amener à formuler les conditions auxquelles il consentirait à conclure la paix.

Ce qui pousse le gouvernement anglais à manifester son désir de voir les hostilités se terminer, c'est en grande partie le développement que la guerre peut prendre si les Etats-Unis envoient une puissante flotte sur les côtes d'Espagne.

Aucune puissance européenne, pas plus l'Angleterre que les autres, ne peut voir sans une certaine émotion les Américains porter la guerre sur le vieux continent et saisir à portée de l'Europe des bases d'action dont l'occupation pourrait donner lieu, plus tard, à des difficultés. La guerre entrerait ainsi, en se rapprochant, dans une nouvelle phase que chacun désire écarter.

Si, comme l'indiquent certains renseignements venus de Washington, M. Sagasta entre dans la voie des négociations, il peut être assuré d'avoir pour lui les sympathies de toute l'Europe, qui est plus disposée que jamais à lui donner son appui moral, surtout si le gouvernement espagnol a conscience de la nécessité de faire les sacrifices que sa situation exige.

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

On s'occupe au ministère de l'intérieur d'un nouveau mouvement préfectoral, qui porterait sur les principales préfectures de première classe.

La santé du Général Linarés

On mande de Santiago ;

La blessure du général Linarés est plus grave qu'on ne le croyait. Il a fallu amputer le bras gauche du général, dont l'état inspire des inquiétudes.

L'affaire Esterhazy

Déclarations de Me Tézenas

Le Soir publiait hier la note suivante :

A 5 heures, Me Tézenas sortait du cabinet de M. Bertulus où il avait assisté à l'interrogatoire du commandant Esterhazy et de Mme Marguerite Païs. Comme nous l'interrogions sur l'issue possible de l'affaire Esterhazy, Me Tézenas nous a fait les graves déclaratious suivantes :

« Nous sommes encore dans la période calme, mais dans quelques jours nous entrerons dans la période vibrante, et d'ici quarante-huit heures il se produira fort probablement un évènement qui n'est pas celui qu'attend M. Bertulus.

Le blocus de Porto-Rico.

On mande de Washington :

Le Président proclamera prochainement le blocus de tous les ports de Porto-Rico.

CHRONIQUE LOCALE

CONSEILS GÉNÉRAUX ET d'ARRONDISSEMENT

Dans nos précédents numéros nous avons esquissé quelques notes biographiques rapides sur les Conseillers Généraux et les Conseillers d'arrondissement sortants.

Voici d'autre part quelle est la situation des candidats républicains en présence.

Canton de Cahors (Sud)

L'administration précédente avait cherché à opposer un candidat à l'honorable M. Delport, républicain radical, conseiller sortant. Elle en eût été certainement pour ses frais, car M. Delport qui est aussi ferme que désintéressé, jouit de l'estime et de la confiance des vrais républicains du canton qui sont le nombre.

Aujourd'hui que tout est rentré dans l'ordre, M. Delport ne paraît pas avoir de concurrent ; dans tous les cas, il sera élu à une forte majorité.

Canton de Cahors (Nord)

M. le docteur Relhié est suffisamment connu des électeurs du canton, c'est un républicain de progrès. Mais lors des élections municipales et des élections législatives dans l'arrondissement de Cahors, son attitude politique a laissé beaucoup à désirer par son alliance avec la droite et le concours qu'il a prêté au candidat de toutes les réactions réunies.

Ce vieux républicain a compris son égarement, et il vient de donner son adhésion au programme radical.

Il sera dès lors le seul candidat ; au premier tour de scrutin son nom sortira de l'urne, en dépit du candidat modéré qu'il est fortement question de lui opposer.

Canton de Cazals

M. Cangardel qui est un républicain modéré a subi lui aussi les tracasseries de l'administration de M. Rousset Parce qu'il n'a pas voulu voter ou faire voter pour le candidat Munin-Bourdin, ou qu'il n'a point gardé la neutralité qui lui était réclamée.

M Cangardel n'aura point de concurrent à moins que l'ineffable M. Dupuy ne veuille encore endosser la vieille veste que les électeurs du canton lui ont confectionnée il y a quelques années.

Quoi qu'il advienne l'élection de M. Cangardel est assurée.

Canton de Lalbenque

Sous la défunte administration préfectorale, M. le Docteur Combarieu, réactionnaire, était choisi pour lutter contre l'honorable M. Roques, républicain modéré. Ce dernier était en effet tenu à l'écart et toutes les faveurs étaient distribuées par le canal de M. Combarieu, qui fort de ce privilège rendait le canton taillable et corvéable à merçi.

Nous pouvons affirmer que M. Combarieu n'osera pas actuellement affronter la lutte M. Roques, restera donc seul candidat.

Son élection est assurée au premier tour.

(*A suivre*).

Certificat d'étude

RÉSULTATS

Canton de Cazals (garçons)

Monméjat, Verdier, (école de Mantcléra).
Billières, Mézergues, (Cazals).
Rogié, (Le Guindou).
Basset, Lagrèze, (Cassagnes).
Lerou, (La Thèze),
Costes, (les Arques).
Poujade, (Frayssinet-le-Gélat).

(Filles)

Treneus, (école de Moussac).
Bébeugut, Valet, (Monclérac).
Vernis, (Frayssinet).
Armand, Colonge, Dupuy Salanié, (Cazals).
Astoul, Costes, (Cassagnes).
Brunet, Marzat, (Marminiac).
Déjean, Gélis, (aux Arques).

Canton de Cahors (filles)

Lherm, (école d'Espère).
Delsol, Geniès, (Lamadeleine)
Delpouget, Laccassagne, Valette, (Mercuès).
Alazard, Faux, Gauthier, Herblin, Pezet, Sauriat, (école place Thiers).
Raynal, Clavilier, Chastanet, Bris, Feyt. (école annexe).
Catala, Mercier, Bergon, Imbert, Lagarde, Launay. Laval, Allary, (Collège de jeunes filles).

Canton ne Luzech (garçons)

Bayles, Bouysset, Caillou, Coutias, Delcros, Delmestre, Delrieu, Gayral, Lacoste, Simon, Rougier, Auzelly, Fournié, (école primaire supérieure de Luzech).

Crassat, Desprat, Vidal, (Albas).
Coulon, Foissac, Henras, Mercadier, Pichoutou, Quercy, Soubrié, Vialas, (Villesèque).
Parra, (Caillac).
Maurel, (Anglars-Juillac).
Ferrau, Salinié, (Sauzet).
Arrazat, Delvic, Soulayrès, (Douelle).
Caumont, Sabatié, (Carnac-Rouffiac).
Bérague, (Cournou).
Castillon, Massabie, Pons, (Cambayrac).

Le service de la petite vitesse dans les gares

Le ministre des travaux publics vient de signer un arrêté qui avance les heures de fermeture du service de la petite vitesse daus les gares les dimanches et jours fériés.

Actuellement, les gares sont fermées, les dimanches et jours fériés, à dix heures du matin pour la généralité des marchandises de détail; mais elles ne le sont qu'à midi tant pour les marchandises par wagon complet que pour les animaux vivants, denrées et comestibles.

De la sorte, le personnel affecté au service de la petite vitesse se trouvait ainsi retenu jusqu'à midi, sauf dans un très petit nombre de gares pourvues d'une organisation particulière.

Le nouvel arrêté porte que, à partir du 1er octobre prochain, les gares seront fermées au service de la petite vitesse les dimanches et jours fériés à neuf heures, pour toutes les marchandises par wagon complet, exception faite cependant pour les animaux vivants, denrées et comestibles et qui pourront être reçus et livrés jusqu'à dix heures.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE SAINT-GÉRY

CANDIDATURE BOURDIN

Au moment de mettre sous presse, le *Télégramme* nous apporte la nouvelle officielle de la candidature de M. Bourdin contre notre ami M. Ernest Talou, au Conseil général de St-Géry. Ce journal publie la profession de foi de M. Bourdin.

M. Ernest Talou adresse à M. Bourdin la lettre suivante qu'il vient de lui faire tenir et qu'il nous communique :

Cahors, le 23 juillet 1898, 10 h. du matin.
(*Urgente et personnelle*)

Monsieur Bourdin,

J'apprends à l'instant par votre profession de foi que publie ce matin le *Télégramme*, que vous posez votre candidature au Conseil général dans le canton de St-Géry.

La mienne y est déjà posée depuis une quinzaine de jours. Pour la loyauté de la lutte, je crois devoir vous prévenir personnellement que j'ai convoqué, par affiches, les électeurs du canton pour demain dimanche, 24 juillet, à des réunions publiques qui auront lieu ce même jour :

A Cours, à 7 heures du matin.
A Vers, à 11 heures ;
A St-Géry, à 2 heures 1/2 de l'après-midi ;
A Tour-de-Faure, à 5 heures ;
A St-Cirq, à 6 heures 1/2 de l'après-midi.

J'exprime l'espoir, en vous en adressant la courtoise invitation, que vous viendrez à ces réunions exposer vos idées contradictoirement avec moi.

Recevez, Monsieur Bourdin, l'expression de mes sentiments de parfaite courtoisie.

Ernest TALOU.

CANTON DE PUY-L'EVÊQUE

Aux Electeurs du canton de Puy-l'Evêque

Chers concitoyens,

Nous avons été désignés, dimanche dernier, comme candidats de la concentration républicaine, à l'élection pour le Conseil général, par les Conseillers municipaux du canton, réunis en assemblée plénière.

Forts de cette désignation dont nous ont honorés les élus des communes, nous venons avec confiance, unis et solidaires, faire appel à vos suffrages pour envoyer à l'Assemblée départementale un représentant fermement et sincèrement républicain.

Il y a intérêt pour notre cher canton, à choisir son conseiller général parmi ceux qui veulent marcher avec la majorité ministérielle, avec celle du Conseil général et avec nos représentants au Sénat et à la Chambre des Députés.

Aussi prenons-nous l'engagement réciproque de nous désister en faveur de celui des deux qui, au premier tour de scrutin, aura été le plus favorisé par le suffrage universel et d'inviter nos électeurs à reporter leurs voix sur son nom afin d'assurer dans notre canton le succès d'une politique de progrès et de réformes.

Nous n'avons qu'un programme.

Si vous faites à l'un de nous l'honneur de l'élire, sa principale préoccupation sera de travailler dans la mesure des pouvoirs dévolus aux assemblées départementales, à tout ce qui peut favoriser l'agriculture et améliorer le sort des campagnes.

C'est ainsi qu'il réclamera l'impôt progressif sur le revenu pour diminuer les charges écrasantes qui pèsent sur les cultivateurs.

Il demandera la réduction des droits d'enregistrement si lourds dont sont frappés les petits héritages et les petites ventes et qui nuisent si gravement à la prospérité et au développement de la propriété rurale.

Il s'appliquera à étendre et à améliorer de plus en plus nos chemins vicinaux et ruraux qui rendent de si grands services à l'agriculture.

Il apportera tous ses soins à venir en aide aux humbles et aux deshérités en multipliant les institutions d'assistance.

Il s'associera enfin par ses vœux à toutes les mesures tendant à faciliter la vente et l'écoulement de nos produits, comme la diminution des frais de transport sur les chemins de fer, la suppression des octrois, le vote de lois douanières protectrices du travail national.

Electeurs du canton de Puy-l'Evêque.

Il y a deux mois vous donniez au candidat de la République aux Elections législatives une majorité imposante; vous ne vous déjugerez pas. Vous affirmerez de nouveau votre foi démocratique en portant en masse vos suffrages sur les candidats de la concentration républicaine.

Vive la République !

PUECH, — Dr PÉNEL.

M. Laval adresse aux électeurs du canton de Puy-l'Evêque la lettre suivante :

MM. les conseillers municipaux du canton de Puy-l'Evêque présents à la réunion qui s'est tenue au chef-lieu Dimanche dernier, m'ont fait l'honneur de m'acclamer comme candidat au siège de conseiller général du canton, pour combattre, d'accord avec M. Puech et M. le docteur Pénel, la candidature réactionnaire de M. le docteur Cassaignes.

Je leur adresse ici mes remerciements les plus sincères pour cette marque de sympathie et en même temps je remercie les électeurs qui auraient bien voulu me donner leur suffrage. Ils comprendront facilement, — aucune autre combinaison par moi proposée n'ayant pu aboutir, — que le petit appoint que pourrait me donner ma commune me met dans un état d'infériorité à l'égard de MM. Puech et Pénel et que le résultat du scrutin ne donnerait pas satisfaction à mon amour-propre.

Je n'entre donc pas personnellement en lutte dans ces conditions, laissant à mes deux amis le soin de combattre seuls, *après les avoir assurés de tout mon appui.*

Veuillez agréer, etc.

H. LAVAL.

Dans sa séance de ce jour, le Comité républicain a voté la motion suivante :

Le Comité de Concentration républicaine se préoccupant de l'élection de Puy-l'Evêque et après avoir pris connaissance de la profession de foi des candidats et de la lettre adressée aux électeurs par M. Laval,

Regrette vivement la décision de ce dernier. Le Comité considère, en effet, que la candidature de M. Laval eût été très utile pour assurer l'écrasement du conseiller général réactionnaire du canton.

Le Comité prend acte, néanmoins, du désintéressement de M. Laval qui assure, au même titre, le résultat désiré et adresse ses vifs remerciments à M. Laval pour son attitude sincèrement démocratique et sa promesse catégorique de travailler en faveur des candidats de la concentration républicaine.

Le Comité invite les électeurs républicains à se grouper autour des deux candidats qui assureront la défaite de la réaction dans le canton et espère que le parti républicain saura reconnaître, à l'occasion, le dévouement de M. Laval à la cause démocratique.

CANTON DE LUZECH

Dans sa réunion du 23 conrant, le Comité s'est occupé une dernière fois de l'élection de Luzech.

En présence des deux candidatures nettement républicaines de MM. Pons et Pagès le Comité décide de laisser les électeurs libres de se prononcer, tout en indiquant ses préférences pour le conseiller sortant.

CIRCULAIRE DE M. PAGÈS

Mes chers Concitoyens,

Il y a six ans vous me fîtes l'honneur de me désigner comme votre Conseiller d'Arrondissement ; c'est avec confiance que je viens aujourd'hui solliciter vos suffrages pour le renouvellement de mon mandat.

Vous me connaissez tous. Issu d'une famille de travailleurs, enfant du pays, je connais tous vos besoins. Vous savez combien je suis dévoué aux œuvres que j'entreprends, et l'énergie que j'apporte à les réaliser.

Je défendrai partout la cause républicaine.

Je demanderai l'impôt progressif sur le revenu, pour pouvoir dégrever les quatre contributions directes, et supprimer enfin, l'impôt foncier.

Je réclamerai la réduction du service militaire à deux ans ; la suppression des fonctions inutiles, et la diminution des gros traitements ; j'insisterai surtout pour que l'on organise les chambres d'agriculture, le crédit agricole, l'asssistance publique et les caisses de retraites pour la vieillesse et les accidents de travail.

Mes chers Concitoyens,

Confiant en vous, je tiens à honneur de vous dire que je serai comme par le passé, l'exécuteur fidèle du mandat que vous m'avez confié.

Vive la République Démocrateque !

PAGÈS,
Chevalier du Mérite agricole,
Conseiller d'Arrondissement,
Conseiller municipal de Castelfranc,
Caandidat du Comité de la Concentration Républicaine.

* * *

M. Pons, également candidat républicain adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Mes chers Concitoyens,

Invité par de nombreux amis politiques à poser ma candidature aux Elections du Conseil d'arrondissement, j'ai cru devoir répondre à leur pressant appel.

Vous me connaissez depuis longtemps et vous savez que je suis entièrement dévoué à une politique républicaine ferme et disposée à marcher dans la voie démocratique.

Le mandat de conseiller d'arrondissement me permettra d'émettre certains vœux. Si je suis votre élu, je demanderai tout d'abord l'application de l'impôt progressif sur le revenu dont le produit servira à dégrever la propriété foncière qui, jusqu'à ce jour, a été accablée ; qui permettra encore de supprimer cet impôt si injuste sur les portes et fenêtres, l'impôt de l'air.

J'émettrai un vœu en faveur de la Revision de la Constitution dans un sens plus démocratique.

Je demanderai la création du crédit agricole pour venir en aide à nos populations si cruellement éprouvées.

En un mot, je serai toujours à côté de ceux qui veulent des réformes même hardies, pourvu qu'elles soient bien étudiées et sagement mûries.

Electeurs,

Tel est mon programme. Inébranlablement attaché à la République que j'ai défendue dans les temps difficiles, au préjudice de mes intérêts, vous savez que ma vie écoulée au milieu de vous m'a permis de connaître vos besoins et vos aspirations. Soyez certains que vous aurez en moi un représentant toujours prêt à défendre vos justes revendications. C'est avec confiance que je fais appel à vos libres suffrages.

Vive la République démocratique !

PIERRE PONS,
Médecin-Vétérinaire à Luzech.

CAHORS

BIENVENUE

Comme nous l'avons annoncé, M. Héli-Devals, notre nouveau préfet, est arrivé avant-hier à Cahors.

Il a été reçu à la gare par M. Dauchez secrétaire général et par M. Desprats, conseiller de préfecture.

M. Héli-Devals n'est pas un inconnu parmi nous. Pendant son séjour à Figeac, comme sous-préfet, il a su conquérir l'amitié de beaucoup de nos compatriotes, la confiance de tous les républicains.

Aussi, est-ce avec une légitime joie que tous les démocrates du département applaudissent à son arrivée parmi nous.

C'est la fin des mesquineries, des tracasseries administratives, ce n'est plus le règne de terreur réactionnaire que nous avons subi, c'est l'heure de la délivrance, de la réparation.

M. Héli-Devals est certainement au courant de ce qui s'est passé chez nous. Il sait les moyens qu'on a employés pour faire échec aux idées républicaines, pour combattre des représentants que nous aimons profondément parce qu'ils ont depuis longtemps prouvé leur dévouement aux institutions démocratiques.

Il connaît, en outre, ceux que son prédécesseur a cajolés, ceux qu'il a tyrannisés.

Il connaît ces plats valets qui n'ont d'autre but que de s'aplatir toujours et quand même devant les puissants du jour.

M. Héli-Devals — nous en avons la certitude — jettera un regard clairvoyant autour de lui ; il se rappellera que nos braves populations quercynoises ont mis en lui leur confiance, leur espoir ; elles attendent de lui, non des représailles, mais de la justice ; elles verraient avec une profonde tristesse, que certains, qui naguère se distinguaient par leur haine contre notre nouveau gouvernement, obtinssent de lui des faveurs qu'ils se préparent hardiment à solliciter.

Mais les fourbes et les hypocrites seront démasqués ; les républicains pourront désormais ne plus craindre d'affirmer leur foi républicaine et en leur nom, nous adressons à notre nouveau préfet l'expression de notre estime et nos souhaits de bienvenue.

A. D.

Vacances judiciaires

Le tribunal civil de Cahors a fixé ainsi qu'il suit les audiences de vacation pour l'année 1898 :

Les lundi 22 août, 5 et 18 septembre, et 3 octobre.

Courses de vélocipèdes et fête de nuit

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, demain dimanche ont lieu au vélodrome des allées Fénelon les grandes courses internationales de vélocipèdes organisées par le V.S.C.

Ces courses s'annoncent comme devant être très belles, vu le grand nombre d'engagements reçus à ce jour.

Le soir, à 8 h. 1/2, un grand festival aura lieu dans l'enceinte du vélodrome, avec le concours des sociétés l'Avenir cadurcien et l'Orphéon.

Programme :

Première partie. — 1. Allegro militaire (X.). par l'Avenir Cadurcien. — 2. Qui Vive ! (Giroud), par l'Orphéon. — 3. Une Chasse dans les Ardennes (E. Marie), par l'Avenir cadurcien.

Deuxième partie. — Distribution des prix aux lauréats des courses.

Troisième partie. — 1. Premier aveu, valse (Signard), par l'Avenir cadurcien. — 2. Le Combat des Trente, chœur (Jacquemet), par l'Orphéon. — 3. Noélie, mazurka (Rivière), par l'Avenir cadurcien.

A dix heures très précises, grand bal.

Le pavillon des rafraichissements sera tenu par M. Biergeon (glaces et sorbets).

Véloce-sport-Cadurcien

Courses du 24 juillet 1898

MM. les membres de la Société qui désireraient des cartes de famille à 50 0/0 de réduction, sont priés de les retirer chez M. Péfourque, secrétaire du V. S. C., chemiserie anglaise, boulevard Gambetta n° 4, dimanche matin de 9 heures à midi.

Des tickets d'entrée au vélodrome seront également délivrés, à la même adresse, aux membre des clubs invités, sur la présentation de leur carte de sociétaire.

Acte de courage

Hier matin vers 10 heures, la voiture de M. Soulié, marchand de fer, attelée de deux chevaux, se trouvait dans la cour de la gare des marchandises pour prendre un chargement.

Tout à coup les chevaux partirent à fond de train. Après avoir parcouru l'avenue de l'Abattoir et la rue du Lycée, les chevaux prirent le boulevard Gambetta, toujours à une allure désordonnée et se dirigèrent du côté de St-Georges.

Sur la rampe du pont, le véhicule croisa la voiture de M. Comte, boulanger, dans laquelle se trouvait le fils Comte, âgé de 17 ans et un de ses camarades.

M. Comte père fit signe à son fils de se mettre à la poursuite des chevaux emballés, ce que fit aussitôt le jeune homme. Il put les atteindre à 1,500 mètres du faubourg et sauta dans la voiture de M. Soulié.

Bien qu'il se fut blessé au poignet, il put saisir les rênes et maîtriser au bout de quelques instants les chevaux emballés.

Nous attirons l'attention de l'administration sur ce trait de présence d'esprit et de courage de ce jeune garçon de 17 ans.

Il a certainement sauvé les chevaux, il a évité des accidents et il est même extraordinaire qu'il ne s'en soit pas produit.

Toutes nos félicitations au jeune Comte.

Tribunal correctionnel

Audience du 21 juillet

La femme Marie Mica, veuve Petit, est condamnée à 1300 fr. d'amende pour fabrication d'allumettes de contrebande et vente de tabac de contrebande.

Délits de chasse : Pierre A..., de Saint-Daunés, à 16 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

La confiscation du fusil est en outre prononcée ou 50 francs pour en tenir lieu.

Baptiste Guiraudet, de Cavaniés, près Cahors, 60 francs d'amende.

Vols : M. M.... âgée de trente ans, du Dégagnazés, près Catus, qui a volé un jambon à la femme Molinier, est condamnée à six jours de prison, avec bénéfice de la loi sur le sursis des peines.

— A. M..., né au Vigan, près Gourdon, domestique à Caillac, après avoir pris son repas dans une auberge de Cahors, s'est approprié de deux fourchettes et un couteau.

Le tribunal tenant compte de ses aveux et de son repentir lui inflige six jours de prison et le fait bénéficier de la loi Béranger.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 juillet 1898

Naissances

Albert, Joseph, Maternité,
Chevalier, Jean-Auguste, avenue de la Gare

Décès

Pécourt, Marie Ursule, épouse Dablanc, 26 ans, sans profession, rue Brives 73.
Garrigues, Antoine, Boyaudier, 82 ans, rue du Lycée, 31.

Faute de place nous sommes contraints d'ajourner plusieurs communications et d'en abréger un certain nombre.

Nos regrets aux auteurs.

Arrondissement de Cahors

BLARS. — *Vol.* — En l'absence de M. Pradines, demeurant au lieu dit Sarnat situé sur les limites de Blars et de Marcilhac, des voleurs se sont introduits dans sa maison.

Ils ont enlevé un revolver, un rasoir, des fromages, un pain d'une quinzaine de livres, et se sont convenablement restaurés.

Ils ont tout bouleversé dans la maison, armoire, linge, etc.

Rien n'a échappé à leur recherche,..... sauf l'argent !.....

La gendarmerie a été aussitôt prévenue.

CÉNEVIÈRES. — Nous recevons de notre correspondant la note suivante relative aux élections départementales :

Deux candidats sont sur les rangs ; l'honorable M. Couderc, maire de notre commune qui est conseiller d'arrondissement depuis de longues années. Républicain ferme et sincère, il a toujours été d'un dévouement sans bornes pour défendre les intérêts de notre canton. Aussi est-il inutile de parler longuement de lui, les électeurs le connaissent suffisamment.

Il sera élu à la presqu'unanimité malgré son concurrent M. de Vauzelles, qui, ne pouvant faire fortune dans son pays est venu la chercher dans nos parages. (Je parle de la fortune politique).

Réactionnaire militant, M. de Vauzelles a toujours été l'homme des cléricaux, bien qu'en qualité d'industriel il fasse travailler le dimanche. Ah ! si un radical agissait ainsi !.....

Au dernier moment on nous apprend que ses amis politiques lui ont conseillé de ne faire campagne que les trois ou quatre derniers jours, c'est sans doute pour échapper aux critiques.

Nous y reviendrons.

MAUROUX. — *Foire.* — A cause des moissons qui ne sont pas encore terminées la foire n'a pas été belle.

Les bœufs se vendaient aux cours ordidaires.

Les montons gras de 70 à 75 cent. le kil.

Les autres moutons ou brebis de 12 à 25 fr. l'un.

Les jeunes porcs de 25 à 35 fr. l'un.

Les poules de 3,50 à 4 fr. 50 la paire.

Les pigeons de 75 à 90 cent. la paire.

Les œufs 50 cent. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — *Accident.* — Le nommé Mazet, du village de Craysac, ayant été cueillir des cerises, voulut attirer vers lui une branche chargée de fruits; s'étant trop penché, il perdit l'équilibre et fut précipité sur le sol, où il resta sans mouvement.

Transporté à son domicile, le médecin constata qu'une veine du cœur s'était rompue. Il a survécu quinze heures à sa terrible chute.

Ce malheureux jeune homme n'était âgé que de vingt-deux ans et devait se marier dans quelques jours.

CARAYAC. — *Fête de Michelet.* — On nous écrit :

Le 13 juillet au matin, notre maison d'école toute pavoisée avait un air de fête.

A neuf heures tout le petit peuple écolier était assemblé dans la salle de classe La décoration toute simple, avait été combinée non sans un certain art. On y lisait bien clair le désir de l'instituteur : ce qui avait dirigé sa main, c'était évidemment le désir de contenter sa petite famille et de lui donner non seulement la réalité, mais aussi tous les airs d'une vraie fête de l'école. Au premier plan. un massif de fleurs ; plus haut, les couleurs de la France et de la Russie ; enfin, le grand nom et la grande âme de Michelet le grand ami de la jeunesse des écoles planant au-dessus de tout et emplissant l'atmosphère.

Les tables de travail occupaient une position insolite, au grand contentement des élèves. Tout en face du bureau du maître, une rangée de chaises en forme d'arc pour recevoir les auditeurs extraordinaires, parents et autres invités.

Monsieur le Maire, tout au moins en sa qualité d'ancien instituteur, avait tenu à assister à la fête. Il occupait la place d'honneur et présidait la séance. A plusieurs reprises, M le Maire a su admirablement saisir l'occasion de placer quelques mots des plus fins et des plus heureux.

L'instituteur, transformé pour la circonstance en conférencier. a songé avant tout à nos jeunes élèves. Il leur a montré les difficultés, les laborieux et pénibles débuts du *petit imprimeur* parisien, son acharnement à l'étude, son infatigable labeur au milieu des privations de toute sorte et des rigueurs de l'hiver, lorsque le soir, au retour des classes, il travaillait à son bureau jusqu'à une heure avancée de la nuit ; enfin, comment, grâce à sa persévérance opiniâtre, il a pu sortir de sa misère et devenir un grand homme.

« Rien ne résiste au travail, le « *je ne puis pas* n'est pas français » leur disait-il. Il a fait ressortir la noble ambition où Jules Michelet puisa toute sa force, l'ambition d'être utile à son pays. Lorsqu'après avoir lu la page de l'historien sur les Fédérations de 1792 il expliquait que ce jour de fête était le jour de la Grande Fédération des Ecoles de France, qu'ils ne faisaient tous qu'un seul cœur et une même pensée avec les grands étudiants de la province et de Paris, un frémissement d'enthousiasme et de fierté a passé au milieu de son jeune auditoire. Enfin l'instituteur reprenant et développant sa pensée de la veille, a terminé avec un accent bien sincère par ces mots fort goûtés, qui renferment un souhait.

» Tel fut Jules Michelet et les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance de la France et de la jeunesse étudiante.

» Mes bons amis, remercions tous ensemble le Ministre de l'Instruction publique d'avoir songé à nous et de nous avoir réservé une large part dans cette belle fête. C'est qu'en effet, la fête que nous célébrons, c'est la fête des écoles. La salle de classe n'avait connu jusqu'ici, qu'un air, l'air austère et laborieux de l'étude : elle respire aujourd'hui l'air joyeux des grands jours. C'est une ère nouvelle que nous inaugurons, l'ère des grandes fêtes scolaires. J'espère que d'autres jours semblables viendront, chaque année réveiller l'enthousiasme de nos cœurs et exciter votre courage, les illustrations ne manquent pas dans le noble corps de l'enseignement. A la prochaine mes amis ! »

La séance s'est close par le chant de la célèbre marche Lorraine.

Joyeux Lorrain,
Chantons sans fin
Le refrain de Jeanne bergère
Immortelle.

(*Un ancien élève de l'école.*)

Arrondissement de Gourdon

PINSAC. — On nous écrit:

Le dimanche, 17 juillet, le Comité républicain de Pinsac, réuni en assemblée générale, a adressé à M. de Verninac, la motion suivante :

« Les membres du Comité républicain de Pinsac, réunis en Assemblée générale le 17 juillet 1898, envoient à M. Charles de Verninac, sénateur du Lot, leurs chaleureuses félicitations pour son élection au poste d'honneur de Vice Président du Sénat. »

Pour le Comité, les membres du bureau signés: Delpech, Mouraud, Guy, Bourdet, Maillard, Lafaurie, Montfort.

Pour copie conforme

Le Président,
Signé : DELPECH.

BULLETIN FINANCIER

Les éventualités d'une paix prochaine entre l'Espagne et les Etats-Unis ont été escomptées aujourd'hui en Bourse, des rachats d'une part et quelques demandes de l'autre ont provoqué une reprise générale.

Le 3 0/0 clôture à 103,20 ; le 3 1/2 0/0 à 107 et l'amortissable à 101,90.

Les Sociétés de Crédit sont en hausse notable, on parle d'affaires nouvelles qui apporteraient à ces institutions une source de bénéfices importants.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 705 ; le Crédit Lyonnais à 881, le Comptoir National d'Escompte à 613 ; la Société Générale à 540.

La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 184. Le Suez clôture à 3,710.

Nos Chemins sont fermes sans changement. Parmi les fonds étrangers, l'Italien reprend à 92, 30. L'Extérieure clôture à 37,96 en hausse de 1,50 sur hier. Le Turc D cote 22,45 ; la Banque Ottomane à 543 ; le Portugais 18,15 et le Russe 3 0/0 1891 97,35.

Les actions de la Compagnie Générale des travaux d'Éclairage et de Force (anciens Etablissements Clémençon) sont susceptibles de hausse en prévision d'un accroissement de dividende.

MAISONS RECOMMANDÉES

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET
Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échatillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 64

LE COCHER 606

Deuxième partie

III

MADAME HELLER

Mais, madame !... exclama Cécile prête à s'indigner.

— Permettez-moi de continuer, reprit Anna avec un geste supérieur. J'ai sacrifié ma fortune à mon amour ; j'ai vendu mes biens à Paris pour venir m'établir à Néers. J'ai voulu suivre celui que j'aimais dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune. A Paris, dans ce but, j'ai dirigé un atelier de couture ; ici, je suis devenue propriétaire. Vous comprenez, mademoiselle, que je n'ai pas ainsi dérangé ma vie pour que vous veniez m'enlever au dernier moment ma conquête !...

— Est-ce sérieux, tout cela, madame ?

— Mais il me semble que, d'après ce que je vous apprends, il n'y a guère lieu d'en douter.

— Alors, madame, c'est aussi triste pour vous que pour M. d'Hersel. S'il vous doit son cœur, quelle raison avait-il de chercher le mien ? Et je vous plains vraiment, dans ce cas, d'avoir besoin de venir le poursuivre jusqu'ici !

Anna fut un peu saisie en entendant la fière réplique de sa rivale. Cécile ne jugea pas à propos de prolonger un entretien désormais inutile. Elle salua avec dignité et s'éloigna.

Madame Thomas se dit qu'elle avait fait peut-être fausse route. Chercher à désunir deux êtres qui s'aiment, c'est souvent travailler à les rappocher davantage. Elle rentra donc chez elle très mécontente du résultat de son entretien. Au milieu de ses craintes et de ses colères, elle ne se doutait pas que Cécile, plus malheureuse qu'elle, retournait au château en comprimant ses larmes.

Mademoiselle Favrot chercha à éviter tout le monde et s'enferma dans sa chambre pour y pleurer à l'aise. Mais Marie l'avait aperçue et monta après elle. Cécile refusa un instant de lui ouvrir sa porte ; puis, n'y tenant plus, elle la fit entrer et tomba en sanglotant dans ses bras. Marie ne comprenant rien à cette douleur subite, s'efforça de la calmer par de douces paroles, et n'y pouvant réussir, parla d'aller chercher d'Hersel.

— Non, non, n'y va pas, ma chérie. Si tu savais ce qui arrive !

Elle ne voulait d'abord rien avouer à cet enfant, mais son chagrin l'emportait ; et, peu à peu, à mots entrecoupés, elle lui raconta tout.

— Mais ce n'est pas possible ! s'écriait Marie. Mon père est incapable d'une pareille trahison ! Si madame Thomas a parlé ainsi, c'est une méchante femme.

— Pourtant, soupira Cécile, elle se montrait si bonne pour nous à Paris ?

— Sans doute, mais puisque c'était pour se rapprocher de mon père et lui causer du chagrin, je ne lui en sais plus gré.

— Ah ! vois-tu, il y a un mystère là-dessous. Cette femme ne peut s'être attachée à d'Hersel sans aucune espèce de raison.

— Ce qu'il y a, affirma Marie avec la confiance naïve des enfants, eh bien ! je le découvrirai ; je suis sûre du reste que mon père ne me le cachera pas.

— Je t'en prie, ne lui parle de rien, ne prononce pas le nom de cette femme. S'il l'aime, s'il a des devoirs à remplir envers elle, je ne m'y opposerai certes pas.

— Comment ! tu voudrais rompre ton mariage maintenant ? Ah ! mais non... mais non...

— Ce ne sera pas moi qui le romprai, ma chère Marie.

Cécile refusa de s'expliquer davantage et détourna la conversation sur un autre sujet.

Mais, de ce jour, elle parut froide et préoccupée avec Levignan, et Marie remarqua qu'elle ne se mêlait à aucun des projets joyeux que provoquait l'époque prochaine des fiancailles.

Enfin, quand arriva le moment de fixer le jour de la cérémonie, elle dit devant son futur que cela n'avait rien de pressé.

A cette parole inattendue, madame Favrot leva les yeux au ciel, et Levignan tout ému s'avançant vers Cécile :

— Est-ce possible !... j'ai mal entendu sans doute.

Cécile eut un mouvement d'hésitation. Puis, voyant qu'il fallait s'expliquer :

— Demandez-le à madame Thomas ? répondit-elle en se levant.

Elle gagna la porte de la salle à manger, où la famille était réunie, sans que d'Hersel atterré songeât à la retenir

— Allons, allons, querelle d'amoureux ! fit madame Brunichon.

D'Hersel restait soucieux : il se demandait si, par aventure, Cécile n'avait pas rencontré madame Thomas, ce qui était en somme, chose fort naturelle à supposer. Il courut dans la maison et dans le parc à la recherche de sa fiancée, avec l'espoir de la ramener à lui par sa franchise.

— Marie, sans trahir Cécile, voulait cependant tranquilliser son père.

— Ne t'inquiète pas, petit père, ceci n'est qu'un caprice, l'affaire d'un instant.

— Cécile n'a pas de caprices, mon enfant.

— Tu ne connais rien aux jeunes filles. Moi-même, tiens, si l'on me proposait d'épouser tout de suite M. Johnson, eh bien ! peut être j'hésiterais.

— Non, charmante espiègle, tu mens, c'est pour me consoler.

— C'est égal, crois-moi, cher père, ne presse pas Cécile, et tu verras qu'elle se décidera elle-même.

(A suivre.)

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite **voiture anglaise** à quatre places avec ânesse des Pyrénées.

S'adresser au bureau du journal.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1338e livraison (23 juillet 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Les timbres-poste : Allemagne : Schleswig-Holstein, par Lucien d'Ele. — Georgette aux champs, par Jean Maurice. — La dernière aventure de Bois-Rosé, par Gabriel Ferry. — Les enseignements d'une coquille d'œuf, par Daniel Bellet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 30 (23 juillet 1898).

1° Voyage d'un Congrès en Russie, par Madame Stanislas Meunier.

2° A travers le monde : Monographie d'un chef de pirates au Tonkin, par le commandant Verraux.

3° Dans le monde du travail : Les chemins de fer en Afrique.

4° A travers la nature : L'Ile de Sable. par P. C.

5° Livres et Cartes.

6° Conseils aux voyageurs : L'Exploration des cavernes, par E. A. Martel.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. Sommaire du numéro 2156 du 23 Juillet 1898.

GRAVURES : La guerre hispano-américaine : La place de la Cathédrale à Santiago, le 25 Juin. — Débarquement des troupes américaines à Baiquiri.

Paris : Le Cercle Amicitia : Sept vues diverses. — Monuments de Francis Garnier et de Leconte de l'Isle.

Le Cinquantenaire de Chateaubriand : Le château de Combourg. — La tombe du Grand-Bé. — La maison de Chateaubriand rue d'Enfer. — Portraits divers, etc,

L'ermitage de J.-J. Rousseau à Montmorency, 3 gravures. — Le monument d'Alain Chartier. — La catastrophe de « La Bourgogne ». — Retour des naufragés rapatriés par la « Touraine », 4 gravures.

Beaux-Arts : Au cantonnement, la part du pauvre.

La nouvelle Chambre des Députes : Les Progressistes et la Gauche démocratique.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, illustrations de Parys.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les Salons de 1898, par O. Merson. — Le Cercle Amicitia. — L'ermitage de J.-J. Rousseau, par L. de Montarlot. — Chateaubriand, par Hippolyte Buffenoir. — Chronique Sportive, par Auhuste Wimille.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Récréations, Revue comique, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, par Paul Bonhomme.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1312, du 23 Juillet 1898.

Température d'ébullition de l'ozone liquide, par L. Troost. — Reconstitution du mètre par souvenir, par Henri de Parville. — Le nouveau port de Bizerte, par Jacques Boyer. — Le climat de Paris, par Joseph Jaubert. — Histoire naturelle de la cigale, par Henri Coupin. — La carbolite : un succédané du carbure de calcium, par E. H. — Influences de quelques agents physiques sur les microbes, par le Dr A. Guillemonal. — Régulateur automatique de tension, par J. Laffargue. — Les tire-fond et l'usure des traverses de chemin de fer, par D. Lebois. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 18 juillet 1898, par Ch. de Villedeuil. — Arbres remarquables, par L. Lemart.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de Me Firmin DUPUY, licencié en droit, avoué à Cahors, 5. rue Fénelon, 5, successeur de Me LACOSSE.

VENTE

SUR

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

A L'AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS

EN UN SEUL LOT

DE DIVERS IMMEUBLES DOTAUX

SIS COMMUNE DE FRANCOULÈS

L'adjudication aura lieu le mercredi dix août *mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à une heure du soir.*

En vertu d'un jugement rendu en chambre du conseil par le tribunal civil de Cahors le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, duement enregistré et expédié.

Et aux requête, poursuites et diligences de 1° dame Anne-Marie DAVID, sans profession, épouse du sieur Louis DABLANC et 2° du dit Louis DABLANC, propriétaire, domiciliés et demeurant ensemble au Mas de Jaillac, commune de Francoulès ;

Lesquels ont pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, Me Firmin DUPUY, licencié en droit, demeurant dite ville, rue Fénelon, n° 5.

Il sera procédé :

Le mercredi, dix août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors,

A la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit et aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Dupuy, avoué poursuivant, et déposé le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit au greffe du tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre communication sans frais.

DÉSIGNATION

Des immeubles mis en vente

Article premier

Un article en nature de pré situé au lieu dit « Pré des Trois fonds, » formant le numéro 414, section A du plan cadastral de la commune de Francoulès, d'une contenance approximative de vingt-deux ares soixante centiares, terrain de quatrième classe et d'un revenu matriciel de six francs trente-trois centimes ; confrontant avec propriété de Messieurs Fournier, Dulac, Garrigues et Mège. Cet article possède un droit de passage sur le terrain de Monsieur Fournier.

Article deuxième

Un article en nature de bois noyer, situé au lieu dit « Trois fonds, » formant le numéro 41 des même section et plan cadastral, d'une contenance approximative de vingt-cinq ares quarante centiares, terrain de troisième classe, d'un revenu matriciel de deux francs trois centimes, confrontant avec Fournier et Baldy.

Article troisième

Un article en nature de pâture situé au lieu dit « Les Gresolles, » formant le numéro 115 des même section et plan cadastral, d'une contenance approximative de un hectare vingt ares vingt centiares, deuxième et troisième classe, d'un revenu matriciel de deux francs quatre-vingt-cinq centimes; confrontant avec Fournier, Dulac, Vincent, Alibert et la route.

NOTA : Une contenance de deux ares cinquante centiares du présent numéro a fait l'objet d'une vente à un sieur Joseph Alibert ; il n'est donc mis en vente qu'une contenance de un hectare dix-sept ares soixante-dix centiares, du susdit numéro.

Article quatrième

Un article en nature de friche et bois situé au lieu dit « Barbèle, » formant le numéro 137 des memes section et plan cadastral, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares soixante centiares et d'un revenu matriciel de cinq francs onze centimes, confrontant avec Fournier.

Article cinquième

Une contenance d'environ quinze ares en nature de vigne et friche à prendre dans les numéros 154 vigne et 157 friche des mêmes section et plan cadastral, à prendre du côté du numéro 158 qui appartient à Cayla.

Article sixième

Une contenance de douze ares environ à prendre dans un article en nature de bois sis au lieu dit « Les Vignasses, » formant le numéro 159 des mêmes section et plan cadastral. Cette contenance de douze ares sera prise à partir du numéro 179 appartenant à Garrigues, jusqu'au numéro 158 appartenant à Cayla.

Observation. — Les contenances formant les articles 5 et 6 de la désignation qui précéde seront prises le long du ravin.

PAIEMENT

Des frais de vente

Les frais de poursuites de vente exposés jusqu'au jour de l'adjudication seront payables par l'adjudicataire en diminution de son prix et dans les dix jours de l'adjudication.

LOTISSEMENT

Et mise à prix

Conformément aux dispositions du jugement ci-dessus énoncé les biens immeubles sus désignés seront mis en vente en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de

Quinze cents fr., ci..... **1,500 fr.**

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué des parties poursuivantes soussigné,

Cahors, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Signé :

Firmin DUPUY.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, f° C° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le Receveur,

Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements :
S'adresser à Me DUPUY, avoué en son étude sus-indiquée.

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1898.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,